

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N° 1512

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 26, après les mots :

« présent titre et »,

supprimer les mots :

« ceux énoncés ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 35, supprimer les mots :

« de ceux énoncés ».

III. – En conséquence, à la deuxième phrase de l’alinéa 38, supprimer les mots :

« de ceux énoncés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.